



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Littérature

de l'Université Paris 8 – Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Masters – Vague D

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Littérature

Domaine : Arts, lettres et langues

Demande n° S3MA140007314

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Littérature*, relevant du domaine « Lettres et langues », fait l'objet d'une demande de renouvellement avec, comme modifications, l'introduction de deux spécialités nouvelles : la spécialité *Littérature et esthétique*, co-organisée avec le Collège international de philosophie ; la spécialité *Arts, littérature et philosophie dans l'espace Caraïbe*, co-organisée avec l'Ecole normale supérieure de Port-au-Prince, commune à la mention *Littérature* et à la mention *Philosophie*.

La mention reconfigurée comporte cinq spécialités ; *Littératures française et francophones* ; *Littérature générale et comparée* ; *Littératures étrangères : anglophones, arabe, allemande, hispanophones, italienne, lusophones, russe* ; *Littérature et esthétique* ; *Arts, littérature, philosophie dans l'espace Caraïbe*. Les quatre premières spécialités, qui concernent la littérature française, francophone et comparée, ainsi que les littératures étrangères, ont une architecture commune. La cinquième spécialité, commune à la mention *Littérature* et à la mention *Philosophie*, vise un public spécifique (les étudiants d'Haïti) : elle a une architecture propre, qui en deuxième année se subdivise en deux parcours (Lettres et Philosophie).

La formation vise à préparer les étudiants non seulement à la recherche, mais aussi aux métiers de l'enseignement, ainsi qu'aux métiers de la culture associés aux nouvelles technologies.

La capacité d'accueil est, pour l'ensemble de la mention, de 250 étudiants en M1 et de 190 étudiants en M2.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les modifications apportées ont pour objet de rendre la maquette plus simple et plus lisible ; de fait, l'architecture commune des quatre premières spécialités est claire.

Les compétences attendues à l'issue de la formation sont de deux ordres, théorique et technique. Les étudiants doivent acquérir une solide culture littéraire, à la fois du point de vue des connaissances (histoire des littératures et théorie littéraire) et d'un point de vue critique (capacité à lire, analyser et interpréter les textes). L'accent est mis sur la théorie littéraire contemporaine, ainsi que sur l'interdisciplinarité, avec une ouverture vers les arts et les sciences humaines. La spécificité de cette mention est de rendre obligatoire la connaissance d'une autre langue et d'une autre littérature que celles de la spécialisation choisie.

Outre la formation à la recherche dans les disciplines littéraires, la mention vise également à préparer aux métiers de l'enseignement et à ceux de la culture. Si parmi les objectifs de la mention figure une formation professionnalisante aux métiers de la culture relevant des nouvelles technologies, le détail de cette formation n'est pas précisé. Le stage est facultatif pour les quatre premières spécialités ; obligatoire pour la spécialité *Arts, littérature, philosophie dans l'espace Caraïbe*.

Les quatre premières spécialités ne présentent pas de tronc commun initial, mais offrent, à chaque semestre, un mélange d'enseignements transversaux ouverts à tous les étudiants et d'enseignements de spécialité, propres aux différents domaines de recherche. Il existe ainsi des mutualisations entre les quatre spécialités. Le dossier évoque aussi des mutualisations avec deux nouvelles mentions qui devraient être créées au sein de l'UFR « Textes et sociétés », la mention *Création littéraire* et la mention *Textualités augmentées* ; toutefois ces mentions ne figurent pas dans l'offre de formation soumise à l'évaluation de l'AERES. La nature et l'étendue des mutualisations entre ces trois mentions ne sont pas précisées dans le dossier soumis.

Le volume horaire hors stage est le même pour les quatre premières spécialités (624 heures). Il correspond à 8 unités d'enseignement, regroupant chacune deux enseignements. L'inégale répartition des crédits d'enseignement (ECTS) entre les semestres pairs et impairs est voulue (24 ECTS pour les semestres 1 et 3, 36 ECTS pour les semestres 2 et 4) : elle tient à la place importante accordée à la conception et à la rédaction du mémoire, dans l'emploi du temps comme dans les crédits d'enseignements.

La spécialité *Arts, littérature, philosophie dans l'espace Caraïbe*, commune à la mention *Littérature* et à la mention *Philosophie*, offre en première année une formation dans ces deux disciplines, avant de proposer en M2 une spécialisation dans l'une des deux, avec deux parcours. Le volume horaire hors stage est de 429 heures pour cette spécialité.

Les quatre premières spécialités sont ouvertes aux étudiants titulaires d'une licence de lettres ou de langues, comme à ceux qui ont reçu une formation professionnalisante (type DUT Métiers du livre). Des dispenses exceptionnelles peuvent être accordées aux professeurs agrégés, aux chercheurs français enseignant à l'étranger et aux étudiants salariés justifiant d'activités pouvant être comptabilisées en équivalence (validation des acquis professionnels et personnels - VAPP - et validation des acquis de l'expérience - VAE).

Il n'existe pas de formation continue, ni à distance. Des cours sont organisés en fin de journée pour faciliter la participation des étudiants salariés.

Pour la cinquième spécialité, les étudiants sont recrutés par concours, parmi les élèves de l'ENS de Haïti qui se destinent à l'enseignement secondaire, mais aussi parmi d'autres diplômés et acteurs de la société haïtienne.

Pour ce qui est du contexte régional, le master revendique, à bon droit, d'être le seul en Ile-de-France à ne pas séparer les littératures française, francophone et comparée d'un côté, les littératures étrangères de l'autre. Toutefois le master de Paris 13-Nord, Arts, lettres et langues, mention : *Sciences du Langage, des Textes et de la Littérature : études anglaises, espagnoles, françaises et comparées* présente une proximité avec celui de Paris 8.

Le master est adossé à sept équipes de recherche (5 équipes d'accueil et 2 unités mixtes de recherche). Si les équipes sont actives, l'articulation entre la formation dispensée et le travail mené au sein des équipes de recherche n'apparaît pas clairement. Il ne semble pas, en particulier, que les étudiants puissent valider des crédits d'enseignement en assistant à des séminaires de recherche, journées d'études et colloques organisés par les équipes de l'université.

Le master revendique des liens avec les lycées d'enseignement général de la Seine-Saint-Denis, ainsi qu'avec les milieux éditoriaux et les milieux médiatiques auxquels sont liés plusieurs enseignants-chercheurs. Toutefois les



modalités concrètes de ces liens n'apparaissent pas clairement pour les étudiants - et d'autant moins que le stage n'est pas obligatoire pour les quatre premières spécialités.

Il existe, pour deux spécialités, une co-habilitation avec d'autres établissements (voir infra les évaluations des spécialités *Littérature et esthétique* et *Arts, littérature et philosophie dans l'espace Caraïbe*). Pour l'ensemble de la mention, des liens sont évoqués avec plusieurs établissements (EHESS, Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines de Lyon, INALCO, Maison des sciences de l'homme de Paris, Maison des sciences de l'homme de Paris-Nord), mais les modalités pratiques de ces liens ne sont pas indiquées.

Il en va de même pour les partenariats internationaux : s'il existe de nombreuses conventions avec des universités étrangères, concernant 12 pays, et si l'équipe pédagogique revendique une politique d'ouverture internationale, le détail des modalités de ces coopérations n'est pas précisé. Ces partenariats concernent tantôt les étudiants (échanges, séjours d'études, postes de lecteurs), tantôt les enseignants-chercheurs (professeurs invités, co-organisation de colloques). Ne sont précisés ni le nombre d'étudiants étrangers accueillis à Paris 8, ni le nombre d'étudiants de Paris 8 bénéficiant de ces conventions - mais la mobilité internationale des étudiants de Paris 8 est dite faible.

Les étudiants sont d'origine diverse, tant du point de vue géographique (étudiants issus de Paris 8 et étudiants étrangers) que d'un point de vue disciplinaire. Le recrutement est très hétérogène, comme le reconnaît l'équipe pédagogique, ce qui a pour conséquence que le niveau de formation initiale de certains étudiants est insuffisant.

Cette hétérogénéité pèse certainement sur le taux de réussite, faible (il est d'environ 25 % en M1 et de 35 % en M2), quoique en progression. On note toutefois le faible nombre d'abandons, corrélé au fait que nombre d'étudiants obtiennent leur master en trois ans.

Les effectifs ont connu une baisse importante : ils sont passés de 210 inscrits en M1 en 2007 à 100 en 2011. Le dossier impute cette baisse à la chute générale des effectifs dans l'enseignement supérieur.

Le devenir des diplômés n'est pas connu, en l'absence d'outils d'analyse. Le dossier indique que 50 % d'entre eux s'engagent dans un doctorat, chiffre qui paraît très élevé.

L'équipe pédagogique est composée de 25 professeurs et 27 maîtres de conférences (dont 2 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches). Quatre attachés temporaires d'enseignement et de recherche et 3 moniteurs allocataires interviennent également, ce qui semble curieux étant donné l'importance numérique des titulaires. Trois secrétariats sont impliqués, relevant de deux UFR - ce qui rend sans doute l'encadrement administratif un peu complexe pour les étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances relèvent pour l'essentiel du contrôle continu. Elles varient selon les enseignements, mais prennent le plus souvent la forme d'un travail oral. Le projet de mémoire, en fin de M1, est présenté devant un jury de deux personnes ; le mémoire, en fin de M2, est soutenu devant un jury de deux à trois personnes. Il existe un conseil de perfectionnement. Le passage en M2 requiert la validation de l'année de M1 ; un régime dérogatoire d'admission est prévu pour les titulaires d'une maîtrise d'« ancien régime », ou d'un diplôme d'études supérieures, après examen du dossier par la commission des équivalences.

L'évaluation des enseignements par les étudiants et les sortants est prévue, mais non encore effective.

De ce point de vue, les recommandations de l'AERES lors de la précédente évaluation n'ont pas été prises en compte. Elles l'ont été, en revanche, en ce qui concerne la simplification de la maquette en vue d'une meilleure lisibilité.

Les fiches d'auto-évaluation ne correspondent pas aux spécialités actuelles. Le dossier, long et touffu, n'est pas toujours d'une grande lisibilité ; les données sont éparées, et parfois lacunaires. Les fiches RNCP ne sont pas à jour pour les spécialités.

- Points forts :
 - L'architecture claire de la maquette.
 - L'obligation de suivre un enseignement dans une langue et une littérature autres que celle de la spécialisation.
 - La place faite au mémoire de recherche dans l'emploi du temps et la répartition des crédits.



- Points faibles :
 - Le faible taux de réussite.
 - L'articulation entre la formation de master et les équipes de recherche n'apparaît pas clairement.
 - Les mutualisations d'enseignements ont pour conséquence une trop faible place des enseignements disciplinaires dans certaines spécialités.
 - Une difficulté institutionnelle : l'absence de liens avec le master *Lettres* de l'Université de Paris 10, quand les deux universités sont désormais regroupées au sein du même PRES, alors même qu'il existe un accord avec Paris 13 pour le master enseignement.
 - L'absence d'analyse du suivi des diplômés.
 - Si la connaissance de l'histoire de la littérature est présentée comme l'un des objectifs attendus à la fin de la formation, la part de l'historicité est faible dans une maquette qui privilégie la littérature contemporaine et la théorie littéraire.
 - L'intervention d'ATER, d'allocataires moniteurs et de PRAG dans le master, alors que l'équipe pédagogique composée des titulaires est importante.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'améliorer le taux de réussite des étudiants.

Il serait également souhaitable de mettre en place des outils d'analyse du devenir des diplômés.

On pourrait souhaiter une plus grande articulation entre la formation et l'activité des équipes de recherche - en permettant, par exemple, aux étudiants de valider des crédits d'enseignement en assistant à des colloques et journées d'étude organisés par les équipes de recherche.

D'un point de vue institutionnel, il conviendrait de renforcer les liens pédagogiques avec le master *Lettres* de Paris 10, dès lors que les deux universités appartiennent désormais au même PRES.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Littératures française et francophones

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 8.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Littératures française et francophones*, vise à donner une culture en histoire et théorie littéraire. Elle est subdivisée en deux parcours, « Littérature française » et « Littératures francophones ». Elle a pour objectif de préparer les étudiants à la recherche, ainsi qu'aux métiers de l'enseignement et de la culture. La capacité d'accueil de la spécialité est de 75 étudiants en M1 et de 50 étudiants en M2. Il n'y a pas de formation à distance.

- Appréciation :

La formation vise à donner une culture littéraire allant de l'Antiquité jusqu'à l'extrême contemporain. L'accent est mis sur la théorie littéraire contemporaine, ainsi que sur la dimension socio-politique de la littérature. Les enseignements de la spécialité consistent en 3 UE (« Historicité », « Poétique », « Littérature et politique ») et une UE optionnelle.

La connaissance d'une autre langue et d'une autre littérature que celles de la spécialisation est obligatoire. Il est possible de suivre un enseignement complémentaire de professionnalisation, préparant aux concours de l'enseignement secondaire.

En matière informatique, est requise la maîtrise du traitement de texte, de la recherche sur Internet et des présentations powerpoint.

Si les compétences attendues sont les mêmes que pour la mention, une importance particulière est accordée à la qualité de l'expression française, à l'écrit comme à l'oral.

Le stage est facultatif.

Il n'y a pas d'indication spécifique sur l'origine géographique et statutaire des étudiants de la spécialité. Les effectifs sont en baisse : ils sont passés de 204 en 2007 à 128 en 2011 pour la littérature française ; les flux ne sont pas indiqués pour la littérature francophone. Le taux de réussite est faible (autour de 25 %). Environ 25 % des diplômés entament un doctorat. Il n'y a pas d'outil d'analyse du devenir des autres diplômés.

L'équipe pédagogique est composée de 15 enseignants-chercheurs (10 PR et 5 MCF). Trois titulaires ont quitté récemment l'Université Paris 8.

Les modalités pédagogiques sont propres à chaque enseignement. Il existe un conseil de perfectionnement, où siègent des enseignants-chercheurs et des professionnels du monde artistique qui participent aux enseignements. Ce conseil se réunit une à deux fois par an pour évaluer la formation et faire des propositions - mais il ne semble pas prendre en compte le travail des étudiants. Le projet de mémoire, en fin de M1, est présenté devant un jury de deux personnes ; le mémoire, en fin de M2, est soutenu devant un jury de deux à trois personnes.

Il n'existe pas d'évaluation des enseignements, ni de suivi des diplômés.



- Points forts :
 - La qualité de l'équipe pédagogique.
 - L'architecture claire de la maquette.
 - L'obligation de suivre un enseignement portant sur une autre langue et une autre littérature que celles de la spécialisation.
 - L'importance attribuée au mémoire de recherche (dans le volume horaire comme dans les crédits d'enseignement).
- Points faibles :
 - Le faible taux de réussite.
 - L'absence d'outils d'évaluation du devenir des diplômés qui ne poursuivent pas en doctorat.
 - L'absence de lien clair entre la formation et le travail mené au sein des équipes de recherche.
 - L'absence d'information sur les modalités concrètes des échanges internationaux ; l'information, qui serait utile pour les deux parcours, serait encore plus nécessaire pour le parcours « Littératures francophones ».
 - En dépit des intentions affichées (connaissance de l'historicité de la littérature), présence inégale des siècles classiques (XVI^e-XVII^e-XVIII^e) dans la formation, et fortement inégale par rapport à l'offre portant sur la littérature moderne et contemporaine.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de développer les liens entre la formation et les équipes d'accueil, par exemple en permettant aux étudiants de valider des crédits d'enseignement en assistant aux colloques et journées d'étude.

Il conviendrait de formaliser les liens avec les universités étrangères, notamment pour le parcours « Littératures francophones ».

Il serait souhaitable de mettre en place des outils d'analyse du devenir des diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Littérature générale et comparée

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8.

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Littérature générale et comparée* met l'accent sur la connaissance des littératures française et étrangères. Elle requiert l'apprentissage d'au moins deux littératures. Comme les autres spécialités de la mention, elle insiste sur l'interdisciplinarité avec les arts et les sciences humaines.

Les débouchés sont les mêmes que pour la mention (recherche, métiers de l'enseignement, métiers de la culture). Il n'y a pas de formation à distance.

- Appréciation :

La spécialité a pour objectif spécifique la connaissance de la littérature française et des littératures étrangères, la formation à la théorie littéraire, et l'acquisition de compétences en matière de traduction et de réception. La formation à la traduction apparaît toutefois peu présente dans l'offre de cours. Les enseignements de la spécialité consistent en 3 UE (« Historicité », « Poétique », « Littérature et politique ») et une UE optionnelle.

Les étudiants doivent valider deux enseignements dans une autre langue que celle de la spécialisation (mais il n'est pas précisé si ces deux enseignements peuvent porter sur la même langue).

Le stage est facultatif.

Le dossier ne donne pas d'informations sur les modalités concrètes des échanges internationaux. La mobilité est peu présente pour une spécialité relevant de la littérature comparée.

Il n'y a pas d'indication spécifique sur l'origine géographique et statutaire des étudiants de la spécialité.

La fiche d'auto-évaluation indique un effectif de 20 étudiants, et un taux de réussite de 35 %, mais elle correspond à un état antérieur de la spécialité (*Littératures comparées, antiques et russe*).

Elle indique que la plupart des diplômés s'orientent vers un doctorat, sans fournir de données chiffrées. Il n'y a pas d'outil d'analyse du devenir des diplômés.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs de différentes sections, ce qui est logique compte tenu de la nature de la spécialité : 2 PR et 5 MCF de 9e section (« Langue et littérature française ») ; 5 PR et 4 MCF de 11e section (« Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes ») ; 2 MCF de 8e section (« Langues et littératures anciennes »). D'autres enseignants-chercheurs, notamment de 9e section, interviennent dans la formation du fait des cours mutualisés.

Les modalités pédagogiques sont propres à chaque enseignement. Il existe un conseil de perfectionnement. Le projet de mémoire, en fin de M1, est présenté devant un jury de deux personnes ; le mémoire, en fin de M2, est soutenu devant un jury de deux à trois personnes.

Il n'existe pas d'évaluation des enseignements, ni de suivi des diplômés.



- Points forts :
 - Le caractère transdisciplinaire de la formation.
 - L'architecture claire de la spécialité.
 - L'importance attribuée au mémoire de recherche (dans le volume horaire comme dans les crédits d'enseignement).
- Points faibles :
 - Les fiches d'auto-évaluation ne sont pas à jour, ce qui rend difficile l'appréciation de la spécialité.
 - Le faible taux de réussite.
 - L'absence d'outils d'évaluation du devenir des diplômés qui ne poursuivent pas en doctorat.
 - L'absence de lien clair entre la formation et le travail mené au sein des équipes de recherche.
 - L'absence d'information sur les modalités concrètes des échanges internationaux. La mobilité est peu présente pour une spécialité relevant de la littérature comparée.
 - Alors que le projet pédagogique présente comme objectifs l'acquisition de compétences en matière de traduction, cet aspect est peu présent dans l'offre de cours.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de développer les liens entre la formation et les équipes d'accueil et de permettre aux étudiants de valider des crédits d'enseignement en assistant aux colloques et journées d'étude. Les liens avec les universités étrangères devraient être formalisés. Il conviendrait de mettre en place des outils d'analyse du devenir des diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Littératures étrangères : anglophones, arabe, allemande, hispanophones, italienne, lusophones, russe

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 8.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a pour objectif la connaissance d'une langue et d'une littérature étrangères, dans différentes aires (aires anglophones, arabes, germanophones, hispanophones, italienne, lusophones, russe). Chacune de ces aires constitue un parcours au sein de la spécialité.

Elle prépare aux mêmes débouchés que l'ensemble de la mention (recherche, métiers de l'enseignement et de la culture).

La spécialité peut accueillir 70 étudiants en M1, 50 en M2. Il n'existe pas de formation à distance.

- Appréciation :

La spécialité se donne comme objectif la connaissance d'une littérature étrangère, de ses premiers textes jusqu'à la période immédiatement contemporaine. Elle suppose la maîtrise de la langue de l'aire choisie. Comme pour toutes les autres spécialités de la mention, l'accent est mis sur la théorie littéraire et sur la pluridisciplinarité. L'organisation en UE est la même que pour les autres spécialités de la mention (*Historicité, Poétique, Littérature et politique* et une UE optionnelle).

Le stage est facultatif.

Il existe des échanges institutionnalisés avec plusieurs universités européennes et américaines, mais le détail des modalités pour la spécialité n'est pas précisé.

Le dossier ne précise pas l'origine géographique et statutaire des étudiants. La spécialité comptait, dans l'ancienne maquette : 15 étudiants pour les littératures anglophones et germanophones en 2010-2011, avec un taux de réussite de 25 % en M1 ; 15 pour les littératures arabes, avec un taux de réussite dit faible dans la fiche d'auto-évaluation, mais non précisé. On peut regretter que les données fournies ne soient pas à jour. Il n'existe pas d'outil d'analyse du devenir des diplômés.

La mention est pilotée par une équipe pluridisciplinaire : 3 MCF de la 10e section (*Littératures comparées*) ; 5 PR et 4 MCF de la 11e section (*Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes*) ; 2 PR et 4 MCF de la 12e section (*Langues et littératures germaniques et scandinaves*) ; 7 PR et 5 MCF (dont 2 HDR) de la 14e section (*Langues et littératures romanes*) ; 2 MCF de la 15e section (*Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques*). On peut regretter, pour un master recherche, un léger déséquilibre dans l'encadrement entre professeurs et maîtres de conférences.

Les modalités pédagogiques sont les mêmes que pour les autres spécialités (évaluation spécifique à chaque enseignement, jury pour la soutenance du mémoire). Il existe un conseil de perfectionnement.

Il n'existe pas d'évaluation des enseignements, ni de suivi des diplômés.

- Point fort :

- Architecture claire et cohérente de la formation.



- Points faibles :
 - Le manque d'informations sur certaines formations (littératures hispanophones, italienne, lusophones, russe).
 - La faiblesse des effectifs (pour les disciplines pour lesquelles sont fournies des données chiffrées).
 - Le faible taux de réussite.
 - La mutualisation des enseignements entre les différentes spécialités de la mention a pour conséquence l'absence de formation spécifique à la langue et à la traduction. L'aspect linguistique est trop peu présent pour une spécialité de littératures étrangères.
 - L'absence de liens entre la formation et les équipes de recherche.
 - L'absence d'indicateurs sur le devenir des diplômés.
 - Un léger déséquilibre dans l'encadrement entre professeurs et maîtres de conférences.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de renforcer les liens entre la formation et les équipes de recherche, de mettre en place des outils d'analyse pour le suivi des diplômés, de renforcer la place des professeurs dans l'encadrement de la spécialité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Littérature et esthétique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 8.

Collège international de philosophie.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Collège international de philosophie.

Convention en cours de négociation avec l'ENS.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, qui est une demande de création, veut étudier la création littéraire et artistique, de sa genèse jusqu'à sa réception. Elle est ouverte aux étudiants de Paris 8, aux étudiants de l'ENS et à ceux des séminaires dispensés au Collège international de philosophie, dans le cadre d'une convention qui lie le Collège à l'Université Paris 8. Ces liens doivent renforcer la formation pluridisciplinaire. L'accent est fortement placé sur la formation à la recherche : deux mémoires d'une centaine de pages chacun sont exigés, à la fin du M1 et à la fin du M2. La capacité d'accueil est de 25 étudiants en M1, de 20 en M2. Il n'y a pas de formation à distance.

- Appréciation :

Cette spécialité se donne pour objectif l'acquisition d'une culture critique de haut niveau, centrée sur la création littéraire et artistique et la capacité de construire des problématiques neuves.

Les enseignements de spécialité privilégient quatre perspectives : la genèse de la création littéraire et artistique, l'étude des liens entre la littérature et les autres arts, l'herméneutique (lecture, commentaire, traduction), l'histoire culturelle. La connaissance d'une langue étrangère est exigée, comme pour les autres spécialités de la mention. Le stage est facultatif.

L'accent est plus fortement placé sur la formation à la recherche que dans les autres spécialités de la mention. Si le projet revendique un adossement de la spécialité aux équipes de recherche du département de littérature française de Paris 8, l'articulation entre la formation et l'activité des équipes de recherche n'apparaît pas clairement.

Cette spécialité est présentée comme une formation d'excellence, qui requiert un niveau de départ plus élevé que les autres spécialités de la mention, ainsi qu'une spécialisation préalable en littérature. Se pose ainsi la question d'une éventuelle sélection à l'entrée de la spécialité.

Il n'est pas clairement précisé. Les modalités d'évaluation des cours ne sont pas précisées. Un mémoire d'une centaine de pages est exigé à la fin de chacune des deux années. Le détail d'éventuelles mutualisations avec le Collège international de philosophie et avec l'École normale supérieure, ainsi que leur articulation avec la maquette actuelle de la mention, ne sont pas précisés.

- Points forts :

- L'accent placé sur la formation à la recherche, et l'importance accordée au mémoire.
- La formation pluridisciplinaire, grâce aux liens avec le Collège international de philosophie.
- L'ambition intellectuelle affichée de la spécialité.



- Points faibles :
 - L'absence de liens formels avec les équipes de recherche, alors même que la spécialité reflète les thématiques des équipes auxquelles elle est adossée.
 - La spécificité des enseignements n'apparaît pas clairement par rapport aux autres spécialités. Il manque des indications précises sur la nature d'éventuelles mutualisations avec les enseignements du Collège international de philosophie et de l'École normale supérieure, ainsi que sur la façon dont ils s'articuleraient avec la maquette actuelle de la mention.
 - L'absence de précision sur les objectifs de la spécialité, sur le pilotage, ainsi que sur le public visé. La spécialité semble impliquer une sélection, de façon dérogatoire à la fois par rapport aux autres spécialités de la mention et par rapport à la politique générale de Paris 8.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de faire mieux ressortir la place de cette spécialité au sein de la mention et de préciser sa spécificité en termes d'enseignement, de publics et d'objectifs.

Il conviendrait de préciser les modalités concrètes de pilotage et d'évaluation de la spécialité.

Il serait souhaitable de mettre en place des instruments d'analyse du devenir des diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : SO
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Arts, littérature, philosophie dans l'espace Caraïbe

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

ENS d'Haïti, Port-au-Prince.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

ENS d'Haïti, Port-au-Prince.

Délocalisation(s) :

ENS d'Haïti, Port-au-Prince.

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, commune à la mention *Littérature* et à la mention *Philosophie*, est spécifiquement destinée aux étudiants haïtiens. Elle vise à augmenter leur niveau de qualification et par là leurs chances d'insertion professionnelle dans la société haïtienne. Elle vise également à orienter un certain nombre d'étudiants vers la poursuite d'un doctorat en littérature, en philosophie ou en sociologie politique.

Après une première année où sont enseignées à parts égales les disciplines littéraires et la philosophie, les étudiants choisissent en seconde année l'un des deux parcours proposés (Lettres ou Philosophie).

La capacité d'accueil est de 50 étudiants pour chacune des deux années.

- Appréciation :

La spécialité, commune à la mention *Littérature* et à la mention *Philosophie*, a pour objectifs théoriques la connaissance de la philosophie et de la littérature contemporaine, ainsi que la capacité à analyser des textes, des discours, des situations.

Après une première année généraliste où les disciplines littéraires et la philosophie ont une part égale, les étudiants se spécialisent en seconde année dans l'un des deux parcours proposés (lettres ou philosophie). La formation associe des cours réguliers et des cours intensifs. Un stage est obligatoire en M1.

Le dossier ne précise pas quels sont les liens avec les équipes de recherche.

Il n'y a pas de formation à distance.

Il existe des collaborations avec l'Université de Montréal et l'Université Brown (Etats-Unis). Le projet a bénéficié, lors de sa création, du soutien de l'Agence universitaire de la francophonie.

Les étudiants sont recrutés par concours parmi les élèves de l'ENS de Port-au-Prince qui se destinent à l'enseignement secondaire, mais aussi parmi d'autres diplômés et acteurs de la société haïtienne. Le dossier affirme qu'un master accroît sensiblement les débouchés professionnels en Haïti, mais aucune donnée concrète n'est fournie.

L'équipe pédagogique est composée des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Ecole normale supérieure de Port-au-Prince, ainsi que des enseignants-chercheurs de littérature et de philosophie de l'Université Paris 8 qui effectuent des missions en Haïti ; s'y adjoignent des enseignants et enseignants-chercheurs des universités partenaires, notamment l'Université de Montréal ; et, à partir de 2013, des enseignants-chercheurs de l'Université Paris 3.

La validation des enseignements mêle épreuves écrites et épreuves orales, mais le détail n'est pas spécifié. Les enseignements spécifiques en M2 sont validés par la seule assiduité. Il existe un conseil de master et un conseil de perfectionnement.



- Points forts :
 - L'attention portée à la situation des étudiants.
 - L'encadrement des étudiants.
 - La préoccupation du devenir professionnel des étudiants.
 - La bivalence lettres-philosophie.
- Points faibles :
 - Absence d'outils d'évaluation du devenir des diplômés.
 - Part réduite accordée à l'histoire, de la philosophie comme de la littérature, alors que figurent parmi les objectifs de la formation la capacité à situer textes et problématiques dans l'histoire.
 - Manque de liens institutionnels avec l'Université Paris 10, membre du même PRES.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de préciser les modalités de pilotage de la spécialité, de renforcer les liens avec les équipes de recherche, de mettre en place des outils d'évaluation du devenir des diplômés.

Il conviendrait d'établir des liens avec l'Université Paris 10 en adjoignant à l'équipe pédagogique des enseignants-chercheurs de cette université plutôt que de Paris 3.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique du **Master Littérature** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et y a apporté les réponses ci-dessous.

Au nom de l'université Paris 8, je vous remercie pour le travail d'évaluation qui a été mené sur cette formation ; nous y serons attentifs pour son développement futur.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8

Le conseil du Master Lettres de l'université Paris 8 accuse réception du rapport d'évaluation de ce diplôme par l'AERES. Il prend acte des remarques et des recommandations présentées par ce rapport. Il tient toutefois à vous fournir quelques éléments d'explication relatifs à des situations que vous avez perçues comme des faiblesses.

Le conseil du master « Lettres » note avec satisfaction l'appréciation clairement exprimée du caractère plurilittéraire et plurilingue de son master.

Il lui faut toutefois exprimer sa surprise devant l'étrange décalage consistant à relever comme un point positif pour les seules spécialités « Littératures française et francophones » et « Littérature générale et comparée », l'importance attribuée au mémoire de recherche, alors même que les trois spécialités – et donc aussi la spécialité « Littératures étrangères » – ont une structure et des modalités de validation identiques. De même, l'obligation pour les étudiants de suivre un enseignement sur une autre littérature dans une autre langue est portée au bénéfice de la seule spécialité « Littératures française et francophones » (p. 6), les deux autres spécialités étant cette fois oubliées. Le conseil ne peut que s'émouvoir de l'injustice de ces appréciations divergentes, ainsi que des différences qui s'ensuivent dans la notation du projet pédagogique des spécialités.

Le conseil ne comprend pas davantage ce qui justifie que la seule spécialité « Littératures étrangères » soit visée par une notation sévère de son pilotage. D'une manière plus générale, il regrette que, suite au regroupement de ces littératures au sein d'une seule spécialité, les commentaires les visant soient difficiles à apprécier, dans la mesure où l'on ne sait à quelle littérature ils s'adressent.

Les fiches d'auto-évaluation correspondent nécessairement aux spécialités de la maquette précédente et non pas de la nouvelle. En conséquence, le reproche exprimé p. 2 paraît non fondé.

Le conseil tient à préciser que la contradiction soulignée entre la mutualisation des enseignements et la nécessité de rendre plus présent l'aspect linguistique de l'enseignement de littérature étrangère (p. 10) découle pour l'essentiel de la qualité plurilittéraire du diplôme, qui est une des forces principales de notre formation et qui est saluée à ce titre dans le rapport. Le fléchage plus affirmé de la dimension « littérature de spécialité » dans la nouvelle maquette est toutefois destiné à corriger cet inconvénient.

Le conseil reconnaît l'absence dans sa maquette de cours de traduction. Toutefois, les séminaires de « Littératures étrangères » et de « Littérature générale et comparée » traitent de questions de traduction lorsque celles-ci sont pertinentes pour leur propos. Il existe par ailleurs dans l'université un master « Traduction ». Les étudiants pour lesquels la traduction constitue une dimension significative de leur projet de mémoire peuvent demander à y suivre certains de leur EC de littérature de spécialité. On notera à ce propos qu'une mutualisation de cours a été prévue entre ces deux masters au cours du dernier quinquennal puisque si les étudiants du master « Littérature » peuvent suivre des séminaires de traduction assurés par l'équipe pédagogique du master « Traduction » (UFR LLCE), inversement, les étudiants du master « Traduction » et ceux du master « Medias internationaux et cultures étrangères » (UFR LLCE) suivent des séminaires de littérature assurés par l'équipe pédagogique du master « Littérature » (UFR T&S et LLCE).

Si notre master n'a pas fait apparaître de lien avec le master de Paris XIII « Sciences du langage, des textes et de la littérature : études anglaises, espagnoles, françaises et comparées », c'est que ces deux masters nous semblent conçus dans un esprit très différent, le master de Paris XIII juxtaposant des disciplines là où le master de Paris VIII essaie de créer une interdisciplinarité forte. En revanche, notre master entretient en effet des liens anciens avec Paris XIII pour la préparation au CAPES, afin de compenser la faiblesse des effectifs de chacune de ces deux universités pour la préparation à ce concours d'enseignement.

Pour ce qui concerne les relations avec Paris X, notre partenaire dans le PRES Paris Lumière, la maquette du Master était trop avancée au moment de la signature du PRES Paris Lumière pour permettre le développement de relations étroites avec Paris X. Le conseil de la formation prendra les contacts nécessaires pour y parvenir.

Le conseil de la formation s'engage également à définir des modalités d'évaluation de ses enseignements (cf. p. 3).

Il note par ailleurs que, contrairement au reproche fait p. 3, les ATER, allocataires moniteurs et PRAG n'interviennent pas dans des cours de niveau master. Ils n'ont été mentionnés dans le dossier que pour faire valoir la diversité des niveaux d'activités de recherche au sein de la formation.

Le conseil regrette que la possibilité offerte aux étudiants de master de valider des séminaires et colloques des équipes de recherche lui soit restée assez largement méconnue, et ce d'autant plus qu'une telle validation correspond étroitement à l'esprit des enseignements du diplôme et que, sur les conseils de leur directeur, certains des meilleurs étudiants du master ont suivi, de fait, les travaux de ces équipes de recherche. Comme les étudiants en doctorat ont souvent l'obligation de suivre le séminaire de leur directeur, un heureux brassage se fait ainsi entre étudiants de master et de doctorat. Le conseil veillera à l'avenir à faire figurer les séminaires des équipes dans le planning du master (du moins en annexe), en indiquant que ces séminaires s'adressent également aux étudiants de master désireux de s'orienter vers un doctorat.

Le conseil du master prend acte de la demande qui lui est faite de fournir de meilleurs éléments d'appréciation des nombreux partenariats qui lient le master « Lettres » à des universités étrangères. Dans l'état actuel, ces partenariats, quoique très actifs, sont principalement gérés par ceux qui en ont été les initiateurs. Le conseil s'engage à l'avenir à mieux faire remonter jusqu'à lui les informations et à les synthétiser.